



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

: Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 29
- abstention : 4

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME. PERROUX, M. MOLET, M.GARDE, MME CELERIER, M. BAMIERE,, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

Etaient absents excusés :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/107

Objet : Dépenses nouvelles d'Investissement 2022

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 15 de la loi du 05 janvier 1988, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Monsieur Le Maire rappelle également qu'il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu' à l'adoption du Budget primitif.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir 25 % des crédits du Budget Primitif de l'exercice 2021 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2022, selon la répartition suivante :

Nature	OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	OUVERTURE 2022
2128/2158 2181/2182 2183/2184 2188	131 – Achat divers	200 000 €	100 000 €	300 000 €	75 000 €
2128/21311 21312/21318 2158	132 – Travaux divers	308 455 €	-	308 455 €	77 113.75 €
2183 2188	98 – Informatique et reprographie	85 000 €	25 000 €	110 000 €	27 500 €
21311 21312 21318 2158	182 – Transition énergétique	300 000 €	-225 000 €	75 000 €	18 750 €
2128 21318	184 – Maison et parc de la Cornaudric	50 000 €	-	50 000 €	12 500 €
21318	189 - Réhabilitation des anciens locaux de la Police municipale	160 000 €	-	160 000 €	40 000 €
21318	190 – Café culturel	200 000 €	-170 000 €	30 000 €	7 500 €
21318	2019167 – Château et Parc Malpagat	50 000 €	-	50 000 €	12 500 €
2128 2158	2019168 – Végétalisation et aménagement des espaces publics	50 000 €	10 000 €	60 000 €	15 000 €
TOTAL				1 143 455 €	285 863.75 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 4 absentions,

Article 1

- D'adopter l'ouverture de crédits d'investissement 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le **14 DEC. 2021**



ID : 031-213105612-20211214-D_2021_107-DE

- Transmis le 14 DEC. 2021
- Affiché le 14 DEC. 2021

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



H-GUEDES

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire